**Article pour bulletin municipal 2016**

**Epicerie solidaire du bocage bourbonnais**

L’épicerie solidaire du bocage bourbonnais fonctionne depuis septembre 2012.

A ce jour 338 familles ont été soutenues soit 900 personnes résidant sur les communes adhérentes des nouveaux cantons de Bourbon l’Archambault et Souvigny (58 communes). Depuis le 1/10/2016 l’épicerie a ouvert un nouveau site à Meaulne puisque l’ancien canton de Cérilly (12 communes) fait maintenant partie de son territoire, suite à la loi NOTRE.

Le contrat d’engagement qui définit les objectifs à réaliser (règlement de factures, achat d’équipement ménager indispensable, réparation de voiture, règlement de soins médicaux…..) permet aux familles de bénéficier des prestations proposées dont un suivi avec la conseillère en économie sociale et familiale de la structure.

Les économies réalisées sur le budget alimentation, en achetant des produits à prix réduits, permettent ainsi le financement des objectifs fixés lors de la signature du contrat d’engagement avec l’épicerie.

L’épicerie est une structure d’accompagnement social qui propose également :

* l’écoute avec les bénévoles et le personnel
* Un transport pour le déplacement des bénéficiaires dans le cadre des activités de l’épicerie
* Des ateliers animés par la conseillère en économie sociale et familiale, les animateurs du chantier d’insertion, les bénévoles et des intervenants qui proposent des moments conviviaux autour d’activités variées : cuisine, modelage, santé, sorties culturelles…

Les dossiers d’orientation sont instruits par les travailleurs sociaux : pour cela, il faut prendre rendez-vous au centre médico-social du secteur d’habitation.

Pour bénéficier de l’épicerie il faut également que la commune de résidence des familles adhère à l’épicerie solidaire.

Pour toute information concernant les démarches prendre contact

- avec le Centre Médico Social de Bourbon l’Archambault

* Auprès de la mairie de votre domicile
* Avec l’épicerie solidaire au 07 61 18 19 61 ou 07 60 17 19 87

Depuis novembre 2015 l’épicerie solidaire a mis en place un chantier d’insertion sur les différentes activités de l’épicerie.

Concernant ce chantier d’insertion le constat était que peu d’actions d’insertion existaient sur le territoire et que les activités de l’épicerie étaient tout à fait adaptées à la reprise d’activité et transférables vers de l’emploi durable.

Cette mesure d’insertion permet l’accompagnement de 9 personnes en CDD-I 26h hebdomadaires (6 mois renouvelable une fois).

Un encadrant technique organise le travail des salariés répartis sur différents postes : animation, ELS, secrétariat, vente/caisse et est en collaboration avec les entreprises du territoire (grande distribution, pme,tpe, etc….

Le contrat d’insertion permet de bénéficier d’un accompagnement personnalisé pour la construction d’un projet professionnel, la recherche d’emploi ; des périodes d’immersion sont mises en place sur la période du contrat afin de découvrir un secteur d’activité ou valider un projet professionnel.

Depuis son démarrage 19 personnes ont participé à l’action sur différents postes :

80% des salariés CI ont trouvé un emploi ou une formation qualifiante à leur sortie …

Les partenaires de cette action sont :

* le Conseil Départemental de l’Allier,
* l’Etat,
* le Conseil Régional
* le FSE,
* Pôle Emploi et la Mission Locale.

Quelques chiffres :

7 communes de l’ancien canton de Cérilly adhérent actuellement à l’épicerie solidaire

17 familles ont bénéficié de l’action depuis janvier 2016 qui leur a permis le règlement de factures de charges (énergie, eau, taxe d’habitation, ordures ménagères), cantine, frais de santé, réparation de véhicule, activités familiales, équipement de la maison

1 famille a également bénéficié de l’épicerie en aide d’urgence –

La présidente